

---

Discours des citoyens Clémence et Marchand, commissaires des comités de salut public et de sûreté générale envoyés dans le département de l'Oise, qui rendent compte de leur mission, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours des citoyens Clémence et Marchand, commissaires des comités de salut public et de sûreté générale envoyés dans le département de l'Oise, qui rendent compte de leur mission, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 678-679;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41952\\_t1\\_0678\\_0000\\_12;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41952_t1_0678_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Les administrateurs du district de Cambrai écrivent à la Convention que la tête du grand criminel Lallier vient de tomber, et qu'ils sont à la piste de ses complices.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Cambrai (2).

À la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Encore un ennemi de moins à la Révolution, encore 144 marcs d'argenterie et 14.850 livres d'écus à la Capet, qu'un contre-révolutionnaire masqué, qu'un Crésus moderne avait enfouis et que nos soins et la vigilance de nos commissaires ont déterrés et qui vont être rendus à la circulation, après avoir passé par le creuset de la République.

« Encore une fortune mobilière et immobilière qui peut être évaluée à 4 ou 500.000 livres, qui était en partie le fruit héréditaire de la cupidité de l'or et de la sueur du pauvre, et qui va pourvoir aux besoins de la patrie.

« Une dénonciation a provoqué le châtement d'un grand criminel, Lallier. Les recherches sévères des citoyens Lefebvre, Dubacq et Arnoux Bricout, nos collègues, Mabire et Delange, officiers municipaux de cette ville, ont mis le tribunal révolutionnaire à même de faire tomber sa tête; nous sommes à la piste des complices. Périissent ainsi tous les conspirateurs, et *Vive la République* (3).

« Les administrateurs du district de Cambrai.

(Suivent 10 signatures.)

« Cambrai, ce 15 brumaire, l'an II de la République française une et indivisible »

Les commissaires des comités de Salut public et de sûreté générale, Clémence et Marchand, déclarent à la Convention que, dans le département de l'Oise, ils ont arrêté une centaine de prêtres, de religieux, de feillants.

Ils offrent à la Convention, au nom de la commune de Luzarches, 162 marcs d'argent;

Au nom de la commune de Senlis et de celles qui l'avoisinent, 320 marcs d'argenterie et 2,500,000 livres pesant de cuivre, de fer et de plomb.

Ils amènent avec eux des hommes dont les têtes coupables paraissent vouées à l'échafaud : ils ont arrêté le frère de Roland, ci-devant moine.

Ils offrent des drapeaux couverts de fleurs de lis qu'ils vont vouer aux flammes.

La Convention décrète la mention honorable l'insertion au « Bulletin » et qu'elle est satisfaite de la conduite des citoyens Marchand, Clémence et de la partie de l'armée révolutionnaire qui les accompagne (1).

Suit le discours des citoyens Clémence et Marchand (2) :

Représentants du peuple,

Vos comités de Salut public et de sûreté générale réunis, nous ont envoyés propager l'esprit public, renverser le fanatisme, arrêter les gens suspects, et profiter, en faveur de la République, des bonnes dispositions du peuple.

Notre mission est remplie, nous venons vous en rendre compte.

Dans le département de l'Oise nous avons arrêté une centaine de prêtres, de religieuses, de feillants qui ne savaient pas, disaient-ils, que pour être républicain il fallait travailler avec courage au bien de son pays. Ils sont à Chantilly où ils ont tout le temps de l'apprendre et de dire leur bréviaire. Vous voyez un échantillon des riches ornements que nous vous apportons et les dé pouilles du fameux Roelaure (*sic*), ci-devant évêque de Senlis, émigré.

Dans le département de Seine-et-Oise, district de Gonesse, nous en avons fait autant. Le représentant du peuple Le Vasseur est venu consommer l'œuvre, et, grâce à son sans-culottisme et à son énergie, les ennemis de la liberté, les fanatiques qui infectaient cette contrée sont rentrés dans la poussière et dans les prisons.

Luzarche offre à la Convention, et nous en sommes porteurs, 162 marcs d'argent. Ce sont les dé pouilles de chasses renfermant de prétendues reliques, que nous avons fait profondément enterrer, des calices, des soleils et des saints, ils sont déposés au comité de surveillance du département de Paris, dont nous sommes membres. Luzarche, pour toute reconnaissance, demande que vous restiez fermes à votre poste jusqu'à ce que la patrie soit hors de tout danger.

Senlis et les communes qui l'avoisinent, offrent à la Convention 320 marcs d'argenterie, toujours provenant des églises, autres bijoux en pierreries et en or.

Senlis a fait tomber toutes les grilles de fer et les cloches qui se trouvaient dans son sein; le district en a fait faire autant aux communes environnantes. Nous avons dans ce moment à Senlis, à la disposition de la République, 2 millions 500.000 livres pesant de cuivre, de fer, de plomb, qui seront bientôt dans les magasins de Paris. Les patriotes de Senlis ont déployé un grand caractère, ils ont terrassé le fanatisme avec un courage vraiment républicain; et s'y sont montrés dignes de la liberté.

En échange des 2 millions pesants et de l'argenterie qu'ils offrent à la République, ils demandent pour la compagnie des canonniers déjà formée dans leur ville, que vous leur accordiez 2 pièces de canon.

Nous amenons avec nous 10 hommes dont les têtes coupables paraissent vouées à l'échafaud,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 114.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.

(3) Applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 314 du 21 brumaire an II (lundi 11 novembre 1793), p. 1457, col. 1].

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 114.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.

nous avons entre les mains, et nous les déposerons à vos comités, les preuves de leurs crimes.

Le frère du vertueux Roland est aussi avec nous, son nom seul nous a paru suspect, de plus il était moine, et l'est encore.

Voilà des drapeaux où l'on voit encore des fleurs de lys, des armes. Nous nous promettons, si vous le trouvez bon, d'y mettre le feu et de danser autour la *Carmaignole*.

Les canonniers de Bon-Conseil, un détachement de l'armée révolutionnaire de cette même section et 25 gendarmes du Luxembourg ne nous ont point quittés depuis 6 semaines, ce sont des républicains courageux et pleins de vertus : partout ils se sont montrés avec cette fermeté imposante qui pulvérise les ennemis du bien et ranime le courage des amis de la liberté.

Dans toutes les Sociétés populaires que nous avons formées, ils ont propagé les vrais principes, et prêché l'amour de la patrie.

La calomnie a fait ses efforts pour nous atteindre, nous l'avons toujours réduite au silence en lui opposant la vérité et nos actions.

A toute heure du jour et de la nuit, les canonniers et volontaires de la section de Bon-Conseil et les gendarmes sont prêts au moindre signal de la Convention nationale à voler partout où elle leur ordonnera, et le comité de surveillance du département de Paris sera toujours glorieux quand la Convention nationale choisira quelques-uns des républicains qui le composent pour combattre les ennemis de la liberté.

*Les commissaires des comités de sûreté générale et de Salut public de la Convention,*

CLÉMENT; MARCHAND.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

*Un détachement de l'armée révolutionnaire* demande à être admis à la barre.

(1) *Moniteur universel* [n° 53 du 23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 214, col. 1]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 418, p. 275) et le *Mercur universel* (21 brumaire an II, lundi 11 novembre 1793, p. 170, col. 2) rendent compte de l'admission à la barre de cette députation dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Au bruit du tambour, des républicains entrent dans la salle. Dans le cortège, on remarque des gendarmes du Luxembourg, des canonniers, des volontaires de la section de Bon-Conseil et un détachement de l'armée révolutionnaire. La marche est ouverte par des sapeurs. Ils sont suivis de quelques volontaires, dont les uns portent des trophées d'ornements d'églises, et d'autres ont recouvert leurs uniformes de chasubles et de dalmatiques. La salle retentit d'applaudissements.

*Un orateur* se place à la barre. Il annonce que depuis six semaines les républicains qui viennent défilier devant la Convention sont sur pied et marchent pour l'affermissement de la liberté et l'anéantissement du fanatisme; qu'ils ont exécuté avec scrupule toutes les mesures de sûreté générale et qu'ils ont arrêté tous les fanatiques et tous les contre-révolution-

Ce détachement défile dans le sein de la Convention, au bruit du tambour. La marche est ouverte par des volontaires dont les uns portent des piques, et au bout de leurs piques des ornements d'église; d'autres ont recouvert leurs uniformes de chasubles et de chapes.

*L'orateur*. Depuis 6 semaines, les républicains que vous voyez devant vous marchent pour l'affermissement de la liberté et l'anéantissement du fanatisme. (*Suit un extrait de l'adresse que nous insérons ci-dessus d'après un document des Archives nationales.*) (*On applaudit.*)

Les demandes des pétitionnaires converties en motions sont décrétées.

*Levasseur*. Je ne puis que faire l'éloge des citoyens que vous venez d'entendre. Lorsque j'ai été dans le district de Gonesse, pour y épurer les autorités constituées, je les ai vus se conduire avec beaucoup d'ardeur et de sagesse, et je demande que la Convention approuve leur conduite.

Cette proposition est décrétée.

**Adresse des citoyens républicains des 15 communes composant le canton de Frohen-le-Grand, district de Doullens, département de la Somme, de félicitation à la Convention sur ses immortels travaux et d'invitation de rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

naires dans le département de Poise; qu'ils ont recueilli dans leur marche 482 mares d'argent, plusieurs effets d'or et des bijoux; qu'à Senlis, il y a un magasin où ils ont réuni 2,500,000 livres pesant de fer, de cuivre et de plomb, que l'on transférera bientôt à Paris; qu'en fondant les Sociétés populaires, ils y ont répandu les meilleurs principes.

*L'orateur* demande à la Convention deux canons pour une compagnie de canonniers qui s'est formée dans la commune de Senlis. (*On applaudit.*)

Cette pétition est convertie en motion par TRUCRIOT et décrétée sur-le-champ.

LEVASSEUR rend hommage à la conduite des républicains qui viennent d'être entendus.

La Convention décrète qu'il en sera fait mention honorable au *Bulletin*.

II.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

Un détachement de l'armée révolutionnaire, des gendarmes et des canonniers de la section de Bon-Conseil sont introduits.

Les officiers, coiffés de mitres d'évêques, vêtus de chasubles, l'épée à la main, donnent les ordres. Au bruit du tambour, des croix, des soleils, des ornements, des chapes sont portés en bannières.

*L'orateur* : Votre comité de sûreté nous a envoyés dans les districts de Senlis et de Gonesse pour propager l'esprit public. Nous y avons réussi. Nous vous apportons ces superbes habits sacerdotaux; ce sont ceux du fameux Roquelaure, évêque de Senlis et émigré. Nous vous apportons 320 mares d'argent et 162 mares qui nous ont été remis dans le district de Gonesse, provenant de reliques de saints que nous avons fait enterrer bien avant dans la terre.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 115.